

Bilan actif



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	37 623	19 255	18 368	10 950
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 846		13 846	11 179
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 469	19 255	32 214	22 129
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	12 857		12 857	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	278 273		278 273	313 097
Autres créances	415 620		415 620	76 221
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	300 817		300 817	719 755
Charges constatées d'avance (3)	31 025		31 025	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 038 591		1 038 591	1 109 074
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 090 060	19 255	1 070 806	1 131 203
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 250	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	181 330	185 000
Report à nouveau		54 067
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	51 814	142 263
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	343 144	491 330
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		228 527
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 809	83 254
Dettes fiscales et sociales	177 702	306 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	492 150	21 413
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	727 662	639 873
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 070 806	1 131 203
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	727 662	639 873
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 3SHAPE FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 070 806 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 51 814 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/06/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	20 732			20 732
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 784	12 107		16 891
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 516	12 107		37 623
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 179	2 666		13 846
Immobilisations financières	11 179	2 666		13 846
ACTIF IMMOBILISE	36 695	14 774		51 469

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 107	2 666	14 774
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		12 107	2 666	14 774
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations financières

Elles sont constituées à la clôture de dépôts de garantie versés pour les différentes locations de bien mobiliers.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 222	3 248		17 469
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	344	1 441		1 785
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 566	4 689		19 255
ACTIF IMMOBILISE	14 566	4 689		19 255

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 738 763 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 846	1 250	12 596
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	278 273	278 273	
Autres	415 620	415 620	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	31 025	31 025	
Total	738 763	726 168	12 596
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	210 871
Total	210 871



Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 100 000,00 Euro décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	10,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 727 662 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 809	57 809		
Dettes fiscales et sociales	174 032	174 032		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	495 820	495 820		
Produits constatés d'avance				
Total	727 662	727 662		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 670			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	40 407
Dettes provis. pr congés à payer	40 070
Personnel - autres charges à payer	36 000
Charges sociales s/congés à payer	17 285
Charges sociales - charges à payer	15 480
Etat - autres charges à payer	1 537
Total	150 778

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	31 025		
Total	31 025		



Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2024
Ventes France	6 176
Ventes Hors de France	1 609 033
TOTAL	1 615 209

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 10 personnes.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : 3 SHAPE HOLDING A/S

Adresse du siège social :

Holmens Kanal 7, 1060 københavn K Denmark

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les indemnités de départ à la retraite ont été estimées non significatives à la clôture de ce sixième exercice.



3SHAPE FRANCE SAS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 000 euros
Siège social : 254 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE, 75008 PARIS
833 188 980 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 31 décembre,
A 18 heures,

La Société 3 Shape Holding A/S, Holmens Kanal 7, 4, 1060 COPENHAGUE, DANEMARK,

Associé Unique de la société 3SHAPE FRANCE SAS,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 30/06/2025.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés le 15/06/2025 à l'Associé Unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024 et quitus au Président ;
- Lecture du rapport de gestion de la Société ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Distribution de réserves ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Questions diverses ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne aux membres du Président quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

L'Associé Unique prend acte des modifications apportées aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation des comptes, qui ont été signalées dans le rapport du Commissaire aux Comptes et décrites et justifiées dans l'annexe.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 51 814 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	51 814 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	148 186 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	200 000 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 20 euros par action	200 000 euros
Le solde	33 144 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 33 144 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30/09/2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2021 : Néant

Exercice clos le 31/12/2022 : Néant

Exercice clos le 31/12/2023 : 200 000 euros, soit 20 euros par titre, dividendes non éligibles à l'abattement de 40 %.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



L'Associé Unique
Monsieur Andreas KJOLBYE



Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

**DECLARATION ACCOMPAGNANT
LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS**
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : 3SHAPE FRANCE SAS

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 833 188 980 R.C.S PARIS

Représentée par :

Nom : KJOLBYE

Prénom : Andreas

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐
☐
☐
☐

Signature

